

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Plan national santé-environnement 2 (2009-2013) Des avancées importantes mais des résultats à apprécier dans la durée

Septembre 2013

Le Plan national santé-environnement (PNSE2), qui s'est déroulé sur la période 2009-2013, s'inscrit dans la suite des tables rondes du Grenelle de l'environnement.

**Les 58 actions de ce plan se déclinaient selon deux axes :
(1) réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé et (2) réduire les inégalités environnementales.**

Le HCSP rend publiques les grandes lignes de l'évaluation de ce plan et formule ses préconisations pour la préparation du PNSE3.

Ce rapport produit un ensemble de données statistiques sur l'évolution de la qualité des milieux de vie et de travail, cibles du PNSE2, grâce à l'exploitation de bases de données publiques et parapubliques.

Le HCSP a porté une attention particulière à neuf domaines qui constituent des « traceurs » pertinents de l'évolution de la situation en santé-environnement :

- la qualité de l'air extérieur ;
- la qualité de l'air intérieur ;
- les émissions et expositions aux substances toxiques dans l'environnement ;
- les expositions professionnelles ;
- la qualité des milieux aquatiques et de l'eau du robinet ;
- les points noirs environnementaux ;
- l'habitat indigne ;
- l'exposition au bruit ;
- l'exposition de certaines populations plus vulnérables (enfants, femmes en âge de procréer) à des substances préoccupantes, reprotoxiques et à des perturbateurs endocriniens.

Il a également analysé en quoi le PNSE2 avait contribué à la réduction des inégalités sociales et territoriales d'exposition aux risques résultant de ces pollutions et nuisances.

Un plan très mobilisateur

Le HCSP souligne les avancées notables permises par l'adoption et la mise en œuvre du PNSE2 en termes de mobilisation d'un grand nombre d'acteurs publics et privés. De même, est souligné le fort potentiel que représentent les partenariats noués entre les services de l'État, les collectivités territoriales et de nombreuses associations locales pour l'élaboration et la mise en œuvre des deuxièmes plans régionaux santé-environnement (PRSE2).

Des conclusions variées selon les expositions considérées

Cependant, il est encore difficile de mesurer les résultats des actions du PNSE2 sur les niveaux d'exposition de la population, compte tenu des échelles de temps très longues que nécessitent la mise en œuvre des actions et ensuite l'observation concrète de leurs effets.

Concernant le diagnostic sur l'évolution de la situation en santé-environnement durant ces dix dernières années, les conclusions sont diverses selon les milieux (air extérieur, air intérieur, eaux, etc.) et polluants (particules, pesticides, métaux, etc.) ou nuisances (habitat indigne, bruit, etc.) analysés.

Par exemple, il n'a pas été constaté d'évolution nette de la **qualité de l'air extérieur** depuis le début des années 2000 : les concentrations mesurées dans l'air ambiant de plusieurs polluants importants stagnent en site urbain, bien que leurs émissions diminuent au niveau national.

A contrario, le HCSP a constaté une tendance générale à l'amélioration de la **qualité de l'eau du robinet** sur un panel très large de polluants tels que les nitrates, les pesticides, les métaux (dont plomb, mercure, arsenic). Les progrès accomplis sont bien sûr à poursuivre.

Le HCSP n'a pas pu se prononcer sur la réduction des inégalités sociales et territoriales d'exposition aux risques résultant de ces pollutions et nuisances, compte tenu de l'insuffisance des informations collectées ou disponibles. Engager véritablement la réduction de ces inégalités et se donner les moyens de la mesurer devraient constituer des objectifs majeurs du prochain plan.

Des systèmes d'information nécessaires pour le suivi des expositions et des inégalités environnementales

Parmi les facteurs qui ont limité l'efficacité du PNSE2 et la mesure de ses effets, le HCSP souligne les faiblesses des systèmes d'information sur la qualité des milieux et les expositions de la population : ils sont éclatés, difficiles d'accès et peu adaptés pour cette analyse.

Au terme de son travail, le HCSP formule des préconisations en vue de la préparation du PNSE3 et de la prochaine vague des PRSE sur des objectifs précis que pourraient s'assigner les prochains plans, la gouvernance ou l'articulation entre le plan national et les plans régionaux.

Le HCSP appelle à une large ouverture au public des bases de données sur la qualité de l'environnement, afin de démultiplier la capacité d'analyse des problèmes à traiter et des progrès réalisés et de renforcer l'implication de l'ensemble des parties prenantes au niveau national comme au niveau local.

Cette évaluation, demandée par la Direction générale de la santé en novembre 2012, a été conduite par un groupe d'experts de treize personnes et a été présentée, à différents stades d'avancement, à un Comité consultatif constitué des représentants de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans l'élaboration et le suivi du PNSE2.

La synthèse de l'évaluation du PNSE2 par le HCSP est consultable
sur le site internet du HCSP (www.hcsp.fr).

Contacts

Kiran Ramgolam : 01 40 56 45 81

Patricia Siwek : 01 40 56 79 57

Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP

www.hcsp.fr

Le Haut Conseil de la santé publique est une instance d'expertise pour l'aide à la décision, qui a notamment pour mission de fournir aux pouvoirs publics, en liaison avec les agences sanitaires, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques et stratégies de prévention et de sécurité sanitaire.